

TOUJOURS PLUS DE CONTRAINTES... MAIS TOUJOURS PAS LES MOYENS HUMAINS

Le 24 mars 2026

Le mercredi 25 mars 2026, deux missions sont programmées : une première de la MA de Foix vers le tribunal judiciaire de Toulouse, et une seconde du CP de Seysses vers le tribunal judiciaire de Castres.

Ces deux missions ont un point commun majeur : les personnes détenues concernées sont classées en escorte 1 et seront pourtant prises en charge par seulement deux agents.

Cette situation ne peut plus être regardée avec légèreté.

Depuis les événements dramatiques que nous avons tous en tête, l'administration ne cesse de renforcer les exigences en matière de sécurité. La note DGAP du 16 mars 2026 en est une nouvelle illustration : toujours plus de moyens de contrainte, toujours plus de prescriptions, toujours plus d'obligations pour les agents sur le terrain.

Mais dans le même temps, l'administration continue de cautionner des escortes à deux agents, en se retranchant derrière une période transitoire dont chacun sait qu'elle ne règle rien sur le fond.

Il y a là une contradiction flagrante.

D'un côté, on explique aux personnels qu'il faut renforcer les moyens matériels, durcir les pratiques et accroître le niveau de contrainte. De l'autre, on continue à faire partir des équipages à deux, comme si le risque pouvait être relativisé au seul motif qu'il s'agit d'une escorte 1.

L'UFAP UNSa Justice PREJ Muret le rappelle clairement : le risque d'évasion, d'agression, d'incident ou de rupture sécuritaire existe à tous les niveaux d'escorte.

Si l'administration estime elle-même que le modèle des escortes à deux agents n'est plus suffisamment protecteur au point d'y mettre fin à compter de 2028, alors elle ne peut pas, dans le même temps, continuer à banaliser ces départs aujourd'hui comme s'ils ne posaient aucun problème.

On ne peut pas exiger toujours plus des agents sur le plan matériel et procédural, tout en maintenant des organisations de service qui les exposent humainement.

C'est tout le paradoxe de la période actuelle : toujours plus de contraintes matérielles, mais toujours pas les moyens humains à la hauteur.

L'UFAP UNSa Justice PREJ Muret déplore cette incohérence et cette manière de traiter les missions extérieures avec une vision à géométrie variable de la sécurité.

L'UFAP UNSa Justice PREJ Muret exige une préparation rigoureuse des missions, une lecture cohérente des risques, et surtout une politique de sécurité qui ne s'arrête pas aux seuls moyens de contrainte, mais qui intègre enfin pleinement la question des effectifs.

**Parce qu'en matière d'extractions, la sécurité ne peut pas être pensée à moitié.
Elle doit être réelle, complète et cohérente.**

Le bureau local **UFAP UNSa justice** du
PREJ MURET